



## COMPTE RENDU PRESSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2019

Le samedi 23 mars 2019, le conseil municipal s'est réuni pour le traditionnel vote du budget de cette année 2019. Les résultats de l'année 2018 se caractérisent par une diminution des dépenses de fonctionnement sur les principaux comptes de - 0.37 % par rapport à l'année 2017. Ce qui est bien.

Les recettes de fonctionnement ont cependant diminué de 0.97 % par rapport à l'année précédente.

L'excédent total ressort à 668 185 €. Notre capacité d'autofinancement est de 24.37% des recettes.

Conformément aux orientations budgétaires, il a été décidé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité en 2019. Cette décision, votée unanimement, se justifie dans la mesure où le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases 2019 déterminé par l'Etat est de 2.2% cette année.

Au titre des investissements il est inscrit notamment 145 144 € de solde pour la réfection en cours des façades du bâtiment administratif de l'école Le Rondeau, 71 674 € pour l'espace Balavoine, 436 451 € pour les travaux de la route de la Chapelle et 262 429 € pour la requalification du centre Bourg.

Enfin il a été adopté une autorisation de programme pour les travaux de réhabilitation de la mairie qui débiteront en fin d'année, de manière à adapter budgétairement les moyens financiers dont la commune aura besoin au fur et à mesure de l'avancée des travaux et donc des factures qui devront être réglées sur trois années successives. Il a été inscrit cette année pour cette opération, 212 000 €.